



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Public Works and Government Services / Travaux
publics et services gouvernementaux

Kingston Procurement

Des Acquisitions Kingston

86 Clarence Street, 2nd floor

Kingston

Ontario

K7L 1X3

Bid Fax: (613) 545-8067

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services / Travaux publics
et services gouvernementaux

Kingston Procurement

Des Acquisitions Kingston

86 Clarence Street, 2nd floor

Kingston

Ontario

K7L 1X3

Title - Sujet Meat, Fish and Poultry	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0125-16LM04/D	Date 2016-03-24
Client Reference No. - N° de référence du client W0125-16LM04	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$KIN-655-6878
File No. - N° de dossier KIN-5-44030 (655)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-05-03	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Semple, Patrick	Buyer Id - Id de l'acheteur kin655
Telephone No. - N° de téléphone (613)484-1928 ()	FAX No. - N° de FAX (613)545-8067
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE SUPPLY CUSTOMER SUPPORT FLIGHT 75 Yukon St ASTRA Ontario KOK3W0 Canada	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	3
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 SOMMAIRE	3
1.3 COMPTE RENDU.....	4
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....	4
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	4
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	4
2.4 LOIS APPLICABLES.....	5
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....	5
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	7
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	7
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	8
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	8
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	9
PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	10
A. OFFRE À COMMANDES.....	10
6.1 OFFRE.....	10
6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	10
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	10
6.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	11
6.5 RESPONSABLES.....	11
6.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS	12
6.7 PROCÉDURES POUR LES COMMANDES	12
6.8 INSTRUMENT DE COMMANDE	12
6.9 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	12
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	12
6.11 ATTESTATIONS.....	12
6.12 LOIS APPLICABLES.....	13
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	13
6.1 BESOIN.....	13
6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	13
6.3 DURÉE DU CONTRAT.....	13
6.4 PAIEMENT	14
6.5 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	14
6.6 ASSURANCES.....	15
ANNEXE « A »	16

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0125-16LM04/D
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0125-16LM04

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
KIN-5-44030

Id de l'acheteur - Buyer ID
Kin655
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

<i>BESOIN</i>	16
ANNEXE « B »	20
BASE DE PAIEMENT	20
ANNEXE « C »	21
SPÉCIFICATIONS SUR LA QUALITÉ DES ALIMENTS DU MDN	21
ANNEXE « D »	22
PWGSC-TPSGC 942, COMMANDE SUBSÉQUENTE À UNE OFFRE À COMMANDES	22

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations: comprend les attestations à fournir; |
| Partie 6 | 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent :

6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent le Besoin et la Base de paiement.

1.2 Sommaire

- 1.2.1 (i) Le but de cet appel d'offre à commandes est d'établir une offre à commandes individuelles régionale pour la fourniture de viande, de poisson et de volaille, sur un demande, pour le ministère de la Défense nationale (MDN), Base des Forces canadiennes(BFC) Trenton et la Station des Forces canadiennes(SFC) Alert.

Les articles destinés à la SFC Alert doivent être livrés à la BFC Trenton pour la poursuite par le MDN à la SFC Alert.

- (ii) La période de l'offre à commande s'étend du 1 juin, 2016 au 31 août, 2016

- 1.2.2 Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).
- 1.2.3 Pour ce besoin, une préférence est accordée aux produits et(ou) aux services canadiens.
- 1.2.4 La partie de ce marché qui sera livrée par le Canada à Alert, NU est assujetti à l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0125-16LM04/D
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0125-16LM04

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
KIN-5-44030

Id de l'acheteur - Buyer ID
Kin655
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2015-07-03) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2006](#), Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

Une fois que l'offre a été complétée et soumise à l'Unité de réception des soumissions, une copie de la base de paiement (fichier Excel) peut être transmise par courriel à kingston.procurement@pwgsc.gc.ca

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins 5 (cinq) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0125-16LM04/D
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0125-16LM04

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
KIN-5-44030

Id de l'acheteur - Buyer ID
Kin655
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Office des normes générales du Canada - normes

Un exemplaire des normes, dont il est question dans la demande de soumissions, est disponible et peut être acheté auprès du :

Office des normes générales du Canada
Place du Portage III, 6B1
11, rue Laurier
Gatineau (Québec)
Téléphone : (819) 956-0425 ou 1-800-665-CGSB (Canada seulement)
Télécopieur : (819) 956-5740
Courriel : ncr.cgsb-ongc@tpsgc-pwgsc.gc.ca
Site Web de l'ONGC : Office des normes générales du Canada

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre financière (une (1) copie papier et une (1) copie électronique par courriel a Kingston.procurement@pwgsc.gc.ca.

Section II: attestations (1 copie papier).

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec Annexe B, Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

1. Copie papier : une (1) copie papier **doit être soumise** avant la date et l'heure indiquées à la Page 1 de la demande d'offre permanente.

2. Copie électronique : en plus de la copie papier, TPSGC requiert des fournisseurs qu'ils envoient Une copie électronique sous forme de fichier en format Excel, par courriel à l'adresse suivante : kingston.procurement@pwgsc.gc.ca

3.1.1 Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

- a) les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées :
VISA _____
Master Card _____

- b) les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section II: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.
- c) L'équipe d'évaluation devra d'abord déterminer si deux offres ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien. Si c'est le cas, seulement les offres accompagnées d'une attestation valide seront évaluées selon le processus d'évaluation, sinon toutes les offres reçues seront évaluées. Si des offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, et qu'il reste moins de deux offres recevables accompagnées d'une attestation valide, l'équipe poursuivra l'évaluation des offres accompagnées d'une attestation valide. Si toutes les offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, alors toutes les autres offres reçues seront évaluées.

4.1.1 Évaluation financière

4.1.1.1 Critères financiers obligatoires

L'offrant doit remplir et présenter avec son offre l'annexe « B », Base de paiement, en dollars canadiens. Un prix doit être fourni pour tous les articles et un montant en pourcentage doit être indiqué pour la partie B. Commandes spéciales. Les commandes spéciales ne seront pas utilisées dans l'évaluation financière.

Les soumissions seront évaluées en fonction des prix indiqués à l'annexe B - Base de paiement.

Le prix utilisé dans l'évaluation sera le total Valeur globale qui est calculé comme suit:

Les prix unitaires du soumissionnaire seront multipliés par les utilisations afin d'obtenir les prix calculés. Les prix calculés pour tous les articles seront additionnés afin d'obtenir le prix évalué du soumissionnaire.

4.1.1.2 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du Guide des CCUA M0220T (2013-04-25), Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

4.2.2 Le Canada entend attribuer une (1) offre à commandes à l'offrant admissible qui présente la soumission ayant le prix évalué le plus bas.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, l'offrant doit, selon le cas, présenter avec son offre le [Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>) dûment rempli afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.1.2 Attestations additionnelles requises avec l'offre

5.1.2.1 Attestation du contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande d'offres à commandes, les offrants reconnaissent que seulement les offres accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les produits offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause A3050T, peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec l'offre aura pour conséquence que le ou les produits offerts seront traités comme des produits non-canadiens.

L'offrant atteste que :

() au moins 80 p. 100 du prix total de l'offre correspond à des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause A3050T.

Pour de plus amples renseignements afin de déterminer le contenu canadien de plusieurs produits, plusieurs services ou une combinaison de produits et de services, consulter l'Annexe 3.6(9), Exemple 2 du *Guide des approvisionnements*.

5.1.2.1.1 Clause du *Guide des CUA* [A3050T](#) (2014-11-27), Définition du contenu canadien

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0125-16LM04/D
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0125-16LM04

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
KIN-5-44030

Id de l'acheteur - Buyer ID
Kin655
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les offrants constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une offre à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les offrants qui présentent une offre en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une offre comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les offrants qui présentent une offre à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

6.1 Offre

6.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'annexe « A ».

6.1.2 La partie de ce marché qui sera livrée par le Canada à Alert, NU est assujetti à l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

6.2 Exigences relatives à la sécurité

6.2.1 Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2005 (2015-09-03), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe «B». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

- Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;
- Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;
- Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;
- Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 10 jours civils suivant la fin de la période de référence.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0125-16LM04/D
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0125-16LM04

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
KIN-5-44030

Id de l'acheteur - Buyer ID
Kin655
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

6.4 Durée de l'offre à commandes

6.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du 1 juin, 2016 au 31 août, 2016.

6.5 Responsables

6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Patrick Semple
Titre : Agent interne
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
86 rue Clarence, 2ème Étage
Kingston, Ontario
K7L 1X3
Téléphone : 613-530-3117
Télécopieur : 613-545-8067
Courriel : patrick.semple @pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____ - _____ -
Télécopieur : _____ - _____ -
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquentes à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

6.5.3 Représentant de l'offrant

(À être rempli par le fournisseur)

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0125-16LM04/D
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0125-16LM04

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
KIN-5-44030

Id de l'acheteur - Buyer ID
Kin655
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Nom : _____ Titre : _

Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : le MDN, BFC Trenton.

6.7 Procédures pour les commandes

L'offrant doit accuser réception de chaque commande au plus tard le jour ouvrable suivant la réception de la commande subséquente

6.8 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes ou un document électronique.

6.9 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 25,000.00 \$ (taxes applicables incluses).

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2015-09-03), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales 2029 (2015-09-03) Conditions générales - biens ou services (faible valeur);
- e) l'Annexe « A », Besoin;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement;
- g) Annexe C, Spécifications sur la qualité des aliments du MDN
- h) Annexe D, PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes;
- h) l'offre de l'offrant en date du _____.

6.11 Attestations

6.11.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions d'émission de l'offre à commandes (OC). Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour manquement et de mettre de côté l'offre à commandes.

6.12 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

6.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

6.2.1 Conditions générales

[2029](#) (2015-09-03), Conditions générales - biens ou services (faible valeur) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.2.2 Clauses du *Guide des CCUA*

B2005C	Poisson - estampillage de la qualité	2007-05-25
B3003C	Catégorie de viande	2007-05-25
D0014C	Livraison de produits réfrigérés ou congelés	2007-11-30
D3007C	Inspection et estampillage	2007-11-30
D5311C	Droit d'accès et inspection de la viande	2007-11-30

6.3 Durée du contrat

6.3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.3.1.1 – Delivered Duty Paid

Goods must be consigned and delivered to the destination specified in the call-up:

Incoterms 2000 "DDP Delivered Duty Paid" CFB Trenton

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0125-16LM04/D
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0125-16LM04

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
KIN-5-44030

Id de l'acheteur - Buyer ID
Kin655
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

Les travaux doivent être exécutés conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.4 Paiement

6.4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu d'une commande subséquente à l'offre à commandes, l'entrepreneur sera payé selon le prix ferme indiqué dans la commande subséquente, calculé conformément à l'annexe B, Base de paiement, les taxes applicables en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.4.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* C6000C (2011-05-16), Limite de prix

6.4.3 Paiements multiples

Clause du *Guide des CCUA* H1001C (2008-05-12) Paiements multiples

6.4.4 Paiement par carte de crédit

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : _____ et _____.

6.5 Instructions pour la facturation

1. The Contractor must submit invoices in accordance with the section entitled "Invoice Submission" of the general conditions. Invoices cannot be submitted until all work identified in the invoice is completed.

The following must be followed when submitting invoices:

- a. The invoices must be in sequence with the table in Annex B - Basis of Payment, showing the item number, description, unit of issue, quantity, unit price, extended price, sub total, HST and total.
- b. The invoice must identify the call-up number
- c. The invoice must identify the consignee address where the goods were delivered d.

Each call-up and consignee point must be invoiced separately

2. Invoices must be distributed as follows:

- a. The original and one (1) copy must be forwarded to the address shown on page 1 of the Contract for certification and payment.

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0125-16LM04/D
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0125-16LM04

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
KIN-5-44030

Id de l'acheteur - Buyer ID
Kin655
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- b. One (1) copy must be forwarded to the Contracting Authority identified under the section entitled "Authorities" of the Contract

6.6 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2008-05-12), Assurances

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0125-16LM04/D
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0125-16LM04

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
KIN-5-44030

Id de l'acheteur - Buyer ID
Kin655
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « A »

BESOIN

POINTS DE LIVRAISON

Services alimentaires de la 8e Escadre, 75, rue Yukon, Astra (Ontario) K0K 3W0
Mess des officiers de la 8e Escadre, 182, rue Yukon, Astra (Ontario) K0K 3W0
SFC Alert, 30, prom. East North Star, Astra (Ontario) K0K 3W0

COMMANDES SUBSÉQUENTES:

Aucune commande minimale ne s'applique à cette offre à commandes.

DÉLAI DE LIVRAISON MAXIMAL : Les livraisons doivent se faire du lundi au samedi (excepté mercredi) entre 7 h 30 et 15 h seulement. La disponibilité des articles doit être confirmée dans les quatre (4) heures suivant la commande et la livraison doit se faire dans les vingt-quatre (24) heures.

LES COMMANDES EN RETARD ne sont pas acceptables à moins que des arrangements aient été pris avec le chargé de projet

BORDEREAUX DE LIVRAISON

Le fournisseur doit fournir des bordereaux de livraison pour chaque livraison et émettre des notes de crédit pour couvrir les écarts de livraison.

FACTURATION : Les produits doivent être facturés conformément aux prix indiqués dans l'offre à commandes. Toutes les factures doivent indiquer le numéro du bon de commande original.

ADRESSE DE FACTURATION : Services alimentaires de la 8e Escadre
C.P. 1000, succ. Forces
Astra (Ontario) K0K 3W0

PRODUITS : Au moment de l'attribution de l'offre à commandes, le fournisseur doit fournir au chargé de projet le numéro d'article et les codes de produit de tous les articles énumérés dans l'offre à commandes.

DURÉE DE CONSERVATION : Tous les produits doivent être de production récente et porter la date de production la plus récente possible. La durée de conservation ou la date de péremption doit être clairement indiquée à un endroit bien visible. De plus, toute condition ayant un effet sur la durée de conservation du produit doit être clairement précisée au moment de la commande.

TAILLE DES ARTICLES : Le fournisseur doit fournir des articles de la taille indiquée à l'annexe B. Aucun écart par rapport à cette taille ne sera accepté, à moins que la taille indiquée ne soit plus offerte sur le marché. Le fournisseur doit communiquer avec le chargé de projet et TPSGC afin d'obtenir leur autorisation écrite pour pouvoir fournir des articles de taille différente.

AUCUNE SUBSTITUTION : Les articles fournis selon l'annexe B doivent être de la marque de

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0125-16LM04/D
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0125-16LM04

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
KIN-5-44030

Id de l'acheteur - Buyer ID
Kin655
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

commerce indiquée.

ARTICLES DE REMPLACEMENT : Après l'attribution de l'offre à commandes, le fournisseur doit fournir les articles de la taille prescrite. Aucun écart par rapport à cette taille ne sera accepté, à moins que la taille indiquée ne soit plus offerte sur le marché. Le fournisseur doit communiquer avec TPSGC afin d'obtenir l'autorisation nécessaire pour pouvoir fournir des articles de taille différente.

NORMES : Tous les aliments doivent être conformes aux dispositions pertinentes de la version la plus récente des lois et règlements suivants :

- a. *Loi sur les aliments et drogues* et règlements connexes;
- b. *Loi sur les produits agricoles au Canada*;
- c. Norme 32.72M de l'Office des normes générales du Canada (ONGC) – Manutention, conditionnement et étiquetage de la viande, de la volaille et du poisson pour les services d'alimentation; d. Normes de qualité des aliments suivantes :
 - (1) FQS-2Bœuf,
 - (2) FQS-3 Veau,
 - (3) FQS-4 Porc,
 - (4) FQS-5 Agneau,
 - (6) FQS-6 Volaille,
 - (7) FQS-9 Poisson et produits de la mer,
 - (8) FQS-25 Graisses et huiles,
 - (9) FQS-26 Beurre et margarine.

SALUBRITÉ – VÉHICULES DE LIVRAISON : Tous les véhicules de livraison doivent respecter ou dépasser les normes énoncées dans l'édition en vigueur du Code canadien d'hygiène.

SPÉCIFICATIONS : Sauf indication contraire dans le document d'achat, les fournisseurs sont tenus de se conformer à la norme énoncée dans la description détaillée des articles. Les articles de second choix (seconde catégorie) ne sont pas acceptables.

INSPECTION FINALE ET ACCEPTATION DES PRODUITS : L'inspection et l'acceptation relèvent du chargé de projet ou de son représentant autorisé au lieu de livraison. Les produits fournis ne doivent porter aucun signe de détérioration ni d'altération. De plus, ils doivent être propres et ne doivent pas avoir été endommagés par des rongeurs ou des insectes.

ARTICLES REJETÉS : Le chargé de projet ou son représentant autorisé a le droit de refuser des produits au moment de la livraison. Tout produit inacceptable sera immédiatement repris par le fournisseur. Les articles refusés après la livraison doivent être ramassés et remplacés dans un délai de quarante-huit (48) heures.

RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES PRODUITS DÉFECTUEUX

Si des produits cassés ou endommagés sont reçus d'un fournisseur, la livraison subséquente à la Couronne des produits de remplacement sera aux frais du fournisseur. Si, après réception d'un produit et pendant son utilisation, on détermine que le produit ne correspond pas à la description, à la norme ou aux caractéristiques précisées dans la commande, le fournisseur devra accepter de reprendre les produits défectueux à ses propres frais et de consentir un rabais sur le prix des produits défectueux utilisés, selon la gravité du défaut. Par ailleurs, la Couronne pourrait exercer un recours, tel qu'il est précisé dans les Modalités générales de TPSGC.

EMBALLAGE : Les produits doivent être fournis dans les tailles indiquées pour chacun. Le

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0125-16LM04/D
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0125-16LM04

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
KIN-5-44030

Id de l'acheteur - Buyer ID
Kin655
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

pois des emballages doit être bien indiqué. Les produits doivent être livrés au destinataire en bon état et ne montrer aucun signe de détérioration. Les renseignements suivants sur le produit doivent être inscrits sur la surface de l'emballage : catégorie, taille, maturité, variété, couleur et poids. Les écarts par rapport à la taille ou à la marque de commerce indiquées dans l'offre a commande seront pris en considération/acceptés à condition que le fournisseur en ait discuté au préalable avec le destinataire et que ce soit uniquement pour des livraisons ponctuelles.

PALETTES : Toutes les marchandises doivent être livrées sur des palettes autorisées seulement (PALETTES ORANGE OU BLEUES). Il revient au fournisseur de mettre en place un système de suivi pour s'assurer que le nombre de palettes sortantes n'excède pas le nombre de palettes livrées par son entreprise. Le chargé de projet ou son représentant autorisé doit vérifier ce registre.

Le fournisseur doit conserver un registre du nombre de palettes livrées à chaque lieu de livraison et du nombre de palettes retournées par chacun. Un exemplaire de ce registre doit être remis au chargé de projet ou à son représentant autorisé. Tout désaccord concernant les quantités indiquées sur le sommaire doit être signalé par écrit au fournisseur dans les trente (30) jours suivant la dernière date de livraison du mois pour lequel il y a mésentente.

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0125-16LM04/D
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0125-16LM04

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
KIN-5-44030

Id de l'acheteur - Buyer ID
Kin655
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

Note aux offrants :

Les usages sont estimées fournies dans le seul but de créer un outil d'évaluation et ne sont basées que sur la meilleure estimation et ne reflètent en rien les usages réels attendus ou tout engagement de la part de la Couronne. Les quantités prévues aux présentes reflètent l'utilisation prévue pour un an et sont une estimation de l'obligation faite de bonne foi. L'offre à commandes sera limitée aux biens réels commandés.

VOIR PIÈCE JOINTE ELECTRONIQUE – PIÈCE JOINTE 1 A L'ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT FORMULAIRE

Prix:

Tous les prix sont des prix nets fermes dans des fonds canadiens, compris les droits de douane canadiens, les taxes d'accise, et sont Incoterms 2000 droits acquittés, compris tous les frais de livraison, déchargement et du voyage. TVH est pas inclus dans le prix et sera présente comme un élément distinct sur les factures.

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0125-16LM04/D
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0125-16LM04

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
KIN-5-44030

Id de l'acheteur - Buyer ID
Kin655
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

ANNEXE « C »

Spécifications sur la qualité des aliments du MDN

DND FQS – Boeuf

<https://buyandsell.gc.ca/procurement-data/tender-notice/PW-TOR-033-6530>

DND FQS – Poisson et produits de la mer

<https://buyandsell.gc.ca/procurement-data/tender-notice/PW-TOR-033-6518>

DND FQS – Agneau

<https://buyandsell.gc.ca/procurement-data/search/site/e6tor-13rm27>

DND FQS – Porc

<https://buyandsell.gc.ca/procurement-data/search/site/e6tor-13rm32>

DND FQS – Volaille

<https://buyandsell.gc.ca/procurement-data/search/site/e6tor-13rm33>

DND FQS – Veau

<https://buyandsell.gc.ca/procurement-data/search/site/e6tor-13rm37>

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0125-16LM04/D
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0125-16LM04

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
KIN-5-44030

Id de l'acheteur - Buyer ID
Kin655
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

ANNEXE « D »

PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes



Call-up Against a Standing Offer Commande subséquente à une offre à commandes

Ship to - Expédier à

To the supplier: The standing offer identified below is accepted as follows: You are required to supply the goods or services, or both, shown below at the prices or on the pricing basis stated and in accordance with the other conditions stated in the standing offer. Only goods or services, or both, included in the standing offer will be supplied in the call-up against the standing offer.

Supplier - Fournisseur

Au fournisseur: L'offre à commandes indiquée ci-dessous est acceptée selon les modalités suivantes : Vous devez fournir les biens ou les services, ou les deux, indiqués ci-dessous selon les prix ou la base de tarification établie, et conformément avec les autres conditions stipulées dans l'offre à commandes. Seuls les biens ou les services, ou les deux, inclus dans l'offre à commandes seront fournis dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Security: The call-up includes security provisions.

Sécurité : La demande comprend des exigences en matière de sécurité.

NO
NON

YES
OUI

If YES, attach a SRCL to the call-up
Si OUI, joindre une LVERS à la demande

Invoices must be sent in accordance with - Les factures doivent être envoyées selon :

The detailed instructions in the standing offer
Les instructions détaillées dans l'offre à commandes

The address shown in the "Ship to" block
L'adresse indiquée dans la case « Expédier à »

Special instructions below
Les instructions particulières ci-dessous

Each shipment must be accompanied by a packing or delivery slip. All invoices, bills of lading and packing slips must show the following reference numbers.

Financial Code(s) - Code financier(s)

Chaque expédition doit être accompagnée d'un bordereau d'emballage ou de livraison. Les factures, connaissements et bordereaux d'emballage doivent tous porter les numéros de référence suivants.

Standing Offer No. - N° de l'offre à commandes

Requisition No. - N° de demande
Order. Off. - Bur. dem. YY - AA Serial No. - N° de série

Client Reference No. (optional)
N° de référence du client (facultatif)

The representative of the Identified User signing the call-up form must indicate his or her physical address. This address will constitute the address most connected with the supply and will determine, where applicable, the place of supply for this procurement. Le représentant de l'utilisateur désigné qui signe le formulaire de commande subséquente doit indiquer son adresse municipale, qui constituera l'adresse la plus associée à l'approvisionnement et qui déterminera, le cas échéant, le lieu d'approvisionnement pour cette commande.

Amendment No.
N° de modification

Previous Value (\$)
Valeur précédente (\$)

Value of increase or decrease (\$)
Valeur de l'augmentation ou diminution (\$)

Total estimated expenditures or revised
Total des dépenses estimatives ou révisées

Item No. N° de l'article	NATO Stock No. / Item Description N° de nomenclature de l'OTAN / Description de l'article	U. of I. U. de d.	Quantity Quantité	Unit Price Prix unitaire (\$)	Extended Price Prix calculé (\$)

Special Instructions - Instructions particulières

Total

For further information, call - Pour renseignements supplémentaires, contacter

Name - Nom

Telephone No. - N° de téléphone

Delivery required by - Livraison requise le
(YYYY-MM-DD) (AAAA-MM-JJ)

For internal purposes only - Pour usage interne seulement

Approved for the Minister - Approuvé pour le Ministre

Pursuant to subsection 32(1) of the *Financial Administration Act*, funds are available.
En vertu du paragraphe 32(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, des fonds sont disponibles.

Signature (Mandatory - Obligatoire)

Date (YYYY-MM-DD - AAAA-MM-JJ)

Signature (Mandatory - Obligatoire)

Date (YYYY-MM-DD - AAAA-MM-JJ)

Requisition No. - N° de demande			Client Reference No. (optional)	
Order. Off.	Bur. dem.	YY - AA	Serial No. - N° de série	
			N° de référence du client (facultatif)	

Page
of
de

Item No. N° de l'article	NATO Stock No. / Item Description N° de nomenclature de l'OTAN / Description de l'article	U. of l. U. de d.	Quantity Quantité	Unit Price Prix unitaire (\$)	Extended Price Prix calculé (\$)